



**Burkina Faso**  
**Unité – Progrès – Justice**

=====

**MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET**  
**(M F B)**

=====

**STRATEGIE NATIONALE DE MICROFINANCE**

**Plan d'actions de mise en œuvre**  
**(2006-2010)**

**JUIN 2006**

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>2</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>4</b>
<b>RESUME</b> .....	<b>5</b>
<b>1.- RAPPEL DES GRANDES ORIENTATIONS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE MICROFINANCE</b> .....	<b>8</b>
<b>2.- OBJECTIF DU PLAN D’ACTIONS</b> .....	<b>8</b>
<b>3.- PRINCIPES FONDAMENTAUX ET AXES STRATEGIQUES D’INTERVENTION</b> .....	<b>9</b>
3.1- PRINCIPES FONDAMENTAUX.....	9
3.2- AXES STRATEGIQUES D’INTERVENTION .....	10
<b>4- MESURES SPECIFIQUES ET RESULTATS ATTENDUS PAR AXE STRATEGIQUE</b> .....	<b>10</b>
<i>Mesure spécifique 1 : Aménager le cadre légal et réglementaire</i> .....	10
<i>Mesure spécifique 2 : Aménager le cadre fiscal des IMF</i> .....	11
4.2- RENFORCEMENT DES CAPACITES DES IMF .....	11
<i>Mesure spécifique 1 : Améliorer la gouvernance et les méthodes d’approches des Institutions de Microfinance</i> .....	11
<i>Mesure spécifique 2 : Développer les ressources humaines des IMF</i> .....	11
<i>Mesure spécifique 3 : Mettre en place des mécanismes de renforcement des ressources financières des IMF</i> .....	11
4.3- DEVELOPPEMENT ET DIVERSIFICATION DES SERVICES FINANCIERS ET NON FINANCIERS .....	11
<i>Mesure spécifique 1 : Appuyer les IMF pour la couverture du territoire national</i> .....	11
<i>Mesure spécifique 2 : Accompagner les IMF dans la diversification de l’offre des produits et services financiers</i> .....	11
<i>Mesure spécifique 3 : Mettre en place des mécanismes d’accompagnement des IMF dans le cadre de l’offre de services non financiers</i> .....	11
4.4- RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL.....	12
<i>Mesure spécifique 1 : Assainir et consolider le secteur de la microfinance</i> .....	12
<i>Mesure spécifique 2 : Doter la structure chargée du contrôle des IMF en moyens nécessaires et suffisants</i> .....	12
<i>Mesure spécifique 3 : Renforcer les capacités de l’Association Professionnelle des IMF du Burkina Faso (APIM-BF)</i> .....	12
<i>Mesure spécifique 4 : Instituer un cadre de concertation et un organe décisionnel interministériel</i> .....	12
4.5- AMELIORATION DE L’ INFORMATION SUR LE SECTEUR.....	12
<i>Mesure spécifique : Mettre en place des outils d’aide à la décision et à la prévention des risques</i> .....	12
<b>5- LES EFFETS ATTENDUS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTIONS</b> .....	<b>12</b>
5.1- LES EFFETS DIRECTS ATTENDUS.....	13
5.1.1- <i>Les effets directs attendus sur les IMF</i> .....	13
5.1.2- <i>Les effets directs sur l’APIM-BF</i> .....	14
5.1.3- <i>Les effets directs sur la Tutelle</i> .....	14
5.1.4- <i>Les effets directs sur le Système financier</i> .....	14
5.2- LES EFFETS INDIRECTS ATTENDUS DU PLAN D’ ACTIONS .....	14
<b>6- HYPOTHESES ET RISQUES</b> .....	<b>14</b>
<b>7- ORGANISATION ET GESTION DU PA/SNMF</b> .....	<b>15</b>
7.1- LES ACTEURS ET LEUR ROLE .....	15
7.1.1- <i>Le Ministère des Finances et du Budget (MFB)</i> .....	15
7.1.2- <i>Les Partenaires Techniques et Financiers</i> .....	15
7.1.3- <i>L’APIM/BF et les Institutions de Microfinance</i> .....	16
7.2- ORGANISATION INSTITUTIONNELLE .....	16
7.2.1- <i>Le Comité de Pilotage du Plan d’Actions</i> .....	16
7.2.2- <i>Le Comité de Coordination du Plan d’Actions</i> .....	18
7.2.3- <i>L’Unité Technique d’Exécution</i> .....	19
7.3- ORGANISATION DE LA GESTION FINANCIERE.....	21

<b>8- SUIVI, RAPPORTS, REVUES ET EVALUATION .....</b>	<b>21</b>
8.1- SYSTEME ET INDICATEURS DE SUIVI.....	21
8.2- RAPPORTS .....	23
8.2.1- <i>Rapport de démarrage</i> .....	23
8.2.2- <i>Rapports périodiques</i> .....	23
8.3- REVUE ET EVALUATION A MI-PAROURS.....	24
<b>9- FINANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DU PA/SNMF .....</b>	<b>24</b>
<b>10- LES ETAPES DE LA MISE EN OEUVRE DU PA/SNMF .....</b>	<b>25</b>
10.1 ADOPTION DU PA/SNMF .....	25
10.2 TABLE RONDE DES BAILLEURS DE FONDS.....	25
10.3 INFORMATION ET SENSIBILISATION DES ACTEURS SUR LE PA/SNMF .....	26
10.4 CREATION ET MISE EN PLACE DES ORGANES DE GESTION .....	26
<b>ANNEXES .....</b>	<b>27</b>
ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE DE MISE EN ŒUVRE .....	28
ANNEXE 2 : BUDGET DETAILLE POUR L'EXECUTION DU PLAN D' ACTIONS.....	43
ANNEXE 3 : RECAPITULATIF DU BUDGET GLOBAL D'EXECUTION DU PLAN D' ACTIONS.....	57

## ***LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS***

<b>AGR</b>	: Activités Génératrices de Revenus
<b>APIM-BF</b>	: Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Burkina Faso
<b>BCEAO</b>	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CSLP</b>	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>DEP</b>	: Direction des Etudes et de la Planification
<b>DGCOOP</b>	: Direction Générale de la Coopération
<b>DGEP</b>	: Direction Générale de l'Economie et de la Planification
<b>DGTCP</b>	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
<b>FCFA</b>	: Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>IMF</b>	: Institution de Microfinance
<b>INSD</b>	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>IOV</b>	: Indicateurs Objectivement Vérifiables
<b>MFB</b>	: Ministère des Finances et du Budget
<b>OHADA</b>	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
<b>PA/SNMF</b>	: Plan d'Actions – Stratégie Nationale de Microfinance
<b>PME/PMI</b>	: Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries
<b>PTF</b>	: Partenaires Techniques et Financiers
<b>SCM</b>	: Société de Cautionnement Mutuelle
<b>SOFIGIB</b>	: Société Financière de Garantie Interbancaire
<b>SIFD</b>	: Service de suivi et de contrôle des Institutions Financières Décentralisées
<b>STC-PDES</b>	: Secrétariat Technique pour la Coordination des Programmes de Développement Economique et Social
<b>TUTELLE</b>	: Structure chargée du contrôle des Institutions de Microfinance au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

## **RESUME**

*Le Gouvernement du Burkina Faso s'est engagé avec l'appui de ses partenaires au développement à mettre en œuvre une Stratégie Nationale de Microfinance. L'objectif principal est de mettre en place une politique nationale qui prenne en compte le secteur de la Microfinance en tant que levier important de lutte contre la pauvreté, en créant les conditions institutionnelles, réglementaires et fiscales permettant aux Institutions de Microfinance (IMF) de participer de manière efficace à la croissance et au développement économique.*

*Le présent Plan d'actions s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Microfinance qui vise les objectifs principaux ci-après :*

- *améliorer le cadre légal, réglementaire et fiscal dans lequel évoluent les IMF pour permettre d'assurer la transparence et une saine émulation entre elles ;*
- *renforcer les capacités des IMF afin de les rendre plus professionnelles ;*
- *permettre aux IMF de développer et de diversifier les produits et services financiers offerts à leur clientèle ;*
- *renforcer le cadre institutionnel pour une meilleure surveillance du secteur de la microfinance;*
- *améliorer l'information sur le secteur de la Microfinance de manière à favoriser son intégration au système financier global.*

*Le Plan d'actions qui est un plan quinquennal 2006-2010 se présente comme un référentiel technique à l'ensemble des interventions des différents acteurs du secteur. Ce Plan d'actions s'explique par la nécessité de mettre en œuvre les actions et activités prévues dans la Stratégie Nationale de Microfinance à même d'accélérer et de dynamiser à court ou moyen terme le processus de professionnalisation des acteurs du secteur de la Microfinance au Burkina Faso compte tenue de la forte croissance observées au niveau des principaux indicateurs de ce secteur au cours de ces dernières années.*

*En effet, selon les données du Ministère des Finances et du Budget :*

- *le nombre d'IMF agréées (toute catégorie confondue) est passé de 293 en 2003 à 309 en 2004 puis à 320 au 31/12/2005 ;*
- *le nombre de membres/bénéficiaires ou clients directs est quant à lui passé de 649 000 à 730 413 puis à 769 600 respectivement en 2003, 2004 et 2005 ;*
- *s'agissant du montant des dépôts, il est passé de 27 milliards en 2003 à 36 milliards en 2004 pour se situer à 41 milliards en fin 2005 ;*
- *quant à l'encours des crédits, il est passé de 23 milliards en 2003 à 25 milliards en 2004 et à 34 milliards au 31/12/2005.*

*L'un des faits marquants de cet accroissement est que les femmes représentent plus de 51% du nombre de bénéficiaires directs et constituent la clientèle privilégiée des institutions de crédit direct et des projets à volet crédit dans le cadre du développement des activités génératrices de revenus.*

*Cependant malgré ce constat, les IMF sont confrontées à un certain nombre de contraintes et de faiblesses majeures parmi lesquelles prédominent des insuffisances dans la gouvernance, la gestion et l'information, des insuffisances dans les mesures d'accompagnement de la part de l'Etat, et enfin, une absence de vision stratégique (plans d'affaires) pour la plupart d'entre elles.*

*Afin de pallier ces insuffisances et atteindre les objectifs et résultats visés par la Stratégie Nationale de Microfinance, plusieurs actions et activités ont été programmées dans le cadre du présent Plan d'actions. Elles ont trait essentiellement à :*

- l'aménagement du cadre légal et réglementaire par la relecture des textes existants ;*
- l'amélioration du cadre fiscal par la définition de nouvelles mesures et/ou l'harmonisation des mesures incitatives déjà existantes ;*
- l'amélioration de la gouvernance et des méthodes d'approche des IMF par l'accompagnement de celles-ci dans la mise en œuvre de plans d'appui ou de plans d'affaires ;*
- le renforcement des capacités des IMF par la formation, l'information et l'appui au développement d'outils de gestion, la consolidation des dispositifs d'appui à celles-ci tout en favorisant l'émergence de prestataires spécialisés dans l'accompagnement des IMF ;*
- la mise en place de mécanismes de renforcement de ressources financières des IMF par la création de mécanismes facilitant l'accès des IMF aux financements ;*
- l'appui des IMF dans le cadre de leur extension dans les zones et/ou segments non encore couverts ;*
- la diversification et le développement de l'offre de produits et services financiers et non financiers ;*
- l'assainissement et la consolidation du secteur par le renforcement de la surveillance ;*
- le renforcement des capacités de l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Burkina Faso (APIM-BF) afin qu'elle puisse mieux jouer son rôle d'interface et d'interlocuteur unique du secteur.*

*Dans cette optique, il est prévu un dispositif institutionnel à trois niveaux pour la mise en œuvre, la coordination et la gestion technique et financière du Plan d'actions.*

*Ce dispositif s'articule autour des organes suivants :*

- un Comité de Pilotage ;*
- un Comité de Coordination ;*
- une Unité technique d'exécution.*

*Le Plan d'actions a été élaboré de façon participative et sera exécuté en cohérence avec les autres Plans, Projets et Programmes initiés et mis en œuvre par les Autorités burkinabé.*

*Le budget global estimé pour la mise en œuvre du Plan d'actions s'élève à douze milliards cent cinquante cinq millions quatre cent trente trois mille (12 155 433 000) francs CFA.*

*L'exécution du Plan d'actions sera faite suivant les nouvelles modalités afférentes à l'approche programme arrêté par le Gouvernement en rapport avec les partenaires au développement.*

## **1.- RAPPEL DES GRANDES ORIENTATIONS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE MICROFINANCE**

Conscient de la nécessité d'une vision commune et d'un cadre cohérent d'intervention permettant à tous les acteurs d'œuvrer pour un développement sain et harmonieux du secteur de la Microfinance, le Gouvernement du Burkina Faso a adopté le 30 novembre 2005, la Stratégie Nationale de Microfinance.

Ce document qui est le fruit d'échanges et de concertations entre les différents acteurs du secteur de la Microfinance dans notre pays décline d'une part, la politique, la vision, la mission assignée au secteur et d'autre part, les objectifs de développement et les orientations stratégiques définies pour le secteur et qui s'articulent autour de cinq axes majeurs à savoir :

- l'amélioration du cadre socio-économique, légal, réglementaire et fiscal ;
- le renforcement des capacités des IMF ;
- le développement et la diversification des services financiers ;
- le renforcement du cadre institutionnel ;
- l'amélioration de l'information sur le secteur de manière à favoriser son intégration au secteur financier.

## **2.- OBJECTIF DU PLAN D' ACTIONS**

L'élaboration du présent Plan d'actions s'inscrit dans l'optique de l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Microfinance.

L'objectif global visé à travers l'élaboration de ce Plan d'actions est de contribuer à relever les défis pour un développement durable et harmonieux du secteur de la microfinance, principal outil de lutte pour la réduction de la pauvreté au Burkina Faso.

Il devrait permettre à l'horizon 2010, de lever les contraintes qui limitent le développement d'Institutions de Microfinance viables et pérennes afin de leur permettre notamment d'offrir de façon permanente des services financiers diversifiés et adaptés aux besoins du plus grand nombre de la population.

Ceci nécessite une plus grande mobilisation des acteurs (l'Etat, IMF, Partenaires Techniques et Financiers) et une meilleure coordination des différentes activités autour d'un programme consensuel national sur la Microfinance.

### 3.- PRINCIPES FONDAMENTAUX ET AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION

#### 3.1- Principes fondamentaux

L'élaboration et la mise en œuvre du présent Plan d'actions se fondent sur un certain nombre de principes directeurs qui s'inscrivent en droite ligne avec ceux du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et de la Stratégie Nationale de Microfinance. Ce sont :

- ✓ **la promotion de la bonne gouvernance** : c'est la procédure de décision participative marquée par la reconnaissance des diversités, des valeurs de la transparence et de la démocratie. Elle doit être marquée par la valorisation des connaissances et des compétences à tous les niveaux ainsi que par la responsabilisation des acteurs en fonction des composantes techniques et fonctionnelles des postes de travail ;
- ✓ **le développement du capital humain** : la qualité et la quantité des ressources humaines constituent une condition indispensable pour la promotion d'un secteur de la Microfinance sain et viable. Une attention particulière devra être accordée au renforcement des capacités des différents acteurs pour mieux faire face aux défis actuels et futurs du secteur;
- ✓ **le renforcement du partenariat entre les différents acteurs** : chaque acteur constituant un maillon dans la chaîne de développement du secteur de la Microfinance, un partenariat soutenu entre l'Etat, les IMF et les partenaires techniques et financiers s'avère indispensable pour garantir un succès à la mise en œuvre du plan d'actions.

Outre les principes ci-dessus définis, les principes d'équité, d'éthique, de transparence et de protection des actifs et des clients doivent guider les politiques et orienter les acteurs dans le cadre de la promotion du secteur de la Microfinance.

### 3.2- Axes stratégiques d'intervention

Au regard des contraintes et des faiblesses du secteur de la Microfinance au Burkina Faso d'une part, et tenant compte des opportunités qui s'offrent audit secteur d'autre part, le présent Plan d'actions s'articule autour de cinq (5) axes stratégiques d'intervention conformément aux principales orientations de la Stratégie Nationale de Microfinance. Ce sont :

- ✓ l'amélioration du cadre socio-économique, légal, réglementaire et fiscal favorable au développement du secteur de la Microfinance ;
- ✓ le renforcement des capacités des IMF ;
- ✓ le développement et la diversification des produits et/ou services financiers ;
- ✓ le renforcement du cadre institutionnel ;
- ✓ l'amélioration de l'information sur le secteur.

### 4- MESURES SPECIFIQUES ET RESULTATS ATTENDUS PAR AXE STRATEGIQUE

La réalisation du Plan d'actions de la Stratégie Nationale de Microfinance passe par la définition d'un certain nombre de mesures spécifiques et de résultats attendus pour chacun des axes stratégiques d'intervention ci-dessus définis. Les actions et activités devant concourir à l'aboutissement des résultats escomptés sont précisées au niveau du cadre logique défini en annexe 1 pour la mise en œuvre du Plan d'actions. Ce cadre logique précise outre, les actions et les activités :

- ✓ les acteurs chargés de l'exécution des différentes activités ;
- ✓ les impacts liés à la réalisation de chaque action ou activité ;
- ✓ les indicateurs objectivement vérifiables pour mesurer des résultats escomptés ;
- ✓ les sources de vérification des résultats atteints ;
- ✓ et enfin, les hypothèses et les risques liés à la mise en œuvre des actions prévues.

#### 4.1- Amélioration du cadre socio-économique légal, réglementaire et fiscal.

**Mesure spécifique 1 :** Aménager le cadre légal et réglementaire.

**Résultat :** Le cadre légal et réglementaire des IMF est révisé pour prendre en compte les nouveaux défis.

**Mesure spécifique 2 :** Aménager le cadre fiscal des IMF.

**Résultat :** Un cadre fiscal harmonisé et plus incitatif est défini au profit des IMF.

#### **4.2- Renforcement des capacités des IMF**

**Mesure spécifique 1 :** Améliorer la gouvernance et les méthodes d'approches des Institutions de Microfinance.

**Résultat :** Les IMF ont acquis plus de professionnalisme et bénéficient de plans d'appui.

**Mesure spécifique 2 :** Développer les ressources humaines des IMF.

**Résultat :** Les IMF disposent de ressources humaines compétentes.

**Mesure spécifique 3 :** Mettre en place des mécanismes de renforcement des ressources financières des IMF.

**Résultat :** Des mécanismes de renforcement des ressources financières sont mis en place.

#### **4.3- Développement et diversification des services financiers et non financiers.**

**Mesure spécifique 1 :** Appuyer les IMF pour la couverture du territoire national.

**Résultat :** Une large couverture du pays par les IMF est assurée.

**Mesure spécifique 2 :** Accompagner les IMF dans la diversification de l'offre des produits et services financiers.

**Résultat :** Les IMF améliorent et développent leur offre de produits et services financiers pérennes.

**Mesure spécifique 3 :** Mettre en place des mécanismes d'accompagnement des IMF dans le cadre de l'offre de services non financiers.

**Résultat :** Des mécanismes d'accompagnement des IMF sont mis en place dans le cadre de l'offre de services non financiers.

#### **4.4- Renforcement du cadre institutionnel.**

**Mesure spécifique 1 :** Assainir et consolider le secteur de la Microfinance.

**Résultat :** Les IMF non en règle ou en difficultés sont identifiées et des actions sont mises en œuvre pour leur régularisation ou leur restructuration.

**Mesure spécifique 2 :** Doter la structure chargée du contrôle des IMF en moyens nécessaires et suffisants.

**Résultat :** Les capacités opérationnelles de la structure de supervision sont renforcées.

**Mesure spécifique 3 :** Renforcer les capacités de l'Association Professionnelle des IMF du Burkina Faso (APIM-BF).

**Résultat :** L'APIM-BF est reconnue comme l'unique interlocuteur de la profession.

**Mesure spécifique 4 :** Instituer un cadre de concertation et un organe décisionnel interministériel.

**Résultat :** Une coordination efficace des interventions du secteur est assurée.

#### **4.5- Amélioration de l'information sur le secteur.**

**Mesure spécifique :** Mettre en place des outils d'aide à la décision et à la prévention des risques.

**Résultat :** Des outils d'aide à la décision et à la prévention des risques sont opérationnels.

### **5- LES EFFETS ATTENDUS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS**

Les principaux effets attendus de la mise en œuvre du Plan d'actions peuvent être classés en deux catégories :

- les effets directs sur les principaux acteurs (IMF, l'APIM-BF, la Tutelle et le Système financier dans son ensemble) ;
- les effets indirects sur les conditions socio-économiques des populations.

### **5.1- Les effets directs attendus**

Il est attendu de la mise en œuvre du plan d'actions des effets directs sur les principaux acteurs que sont les IMF, l'APIM-BF, la Tutelle et le Système financier dans son ensemble. Ces effets peuvent être énumérés comme suit :

#### **5.1.1- Les effets directs attendus sur les IMF**

- 1- Les conditions d'exercice des IMF sont améliorées ;
- 2- La crédibilité des IMF est améliorée ;
- 3- Le niveau de compétence des ressources humaines des IMF est amélioré ;
- 4- Les conditions de prestation des IMF sont améliorées à travers :
  - un pilotage mieux assuré de la direction des IMF ;
  - des outils de gestion adaptés et efficaces ;
  - des informations sur les IMF disponibles ;
  - des élus mieux impliqués, bien formés jouant bien leur rôle ;
  - des équipes techniques mieux formées ;
- 5- Le niveau d'activités des IMF a augmenté à travers :
  - une augmentation du niveau d'épargne du secteur ;
  - une augmentation des crédits accordés aux populations ;
  - une augmentation des bénéficiaires clients des IMF ;
- 6- Le territoire national est couvert par les IMF ;
- 7- Les IMF sont viables et pérennes à travers :
  - une autonomie opérationnelle des IMF ;
  - une autonomie financière des IMF ;
  - le respect des ratios prudentiels.

### **5.1.2- Les effets directs sur l'APIM-BF**

- 1- La profession est reconnue ;
- 2- L'APIM-BF exerce une meilleure régulation interne de la profession ;
- 3- L'APIM-BF a une meilleure maîtrise de l'information et de la communication sur le secteur de la Microfinance

### **5.1.3- Les effets directs sur la Tutelle**

- 1- Une affirmation de l'autorité de l'Etat.

### **5.1.4- Les effets directs sur le Système financier**

- 1- Le système financier est plus étoffé, plus dynamique et mieux articulé ;
- 2- L'information financière est plus fiable et disponible.

## **5.2- Les effets indirects attendus du plan d'actions**

Il est également attendu de la mise en œuvre du plan d'actions, des effets indirects sur les conditions socio-économiques des populations et partant, sur la pauvreté. Ces effets s'observeront à travers :

- 1- Le développement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
- 2- L'accès des femmes aux services financiers et non financiers des IMF ;
- 3- Le développement et la consolidation des petites et moyennes entreprises ou industries (PME/PMI) ;
- 4- La création d'emplois et la diminution de l'exode rural ;
- 5- L'amélioration des revenus des populations pauvres ;
- 6- La sécurisation des épargnes et la construction d'un avoir collectif ;
- 7- L'émergence d'une culture financière ;
- 8- Etc.

## **6- HYPOTHESES ET RISQUES**

Le plan d'actions contribuera efficacement à l'aboutissement des objectifs et résultats visés dans la Stratégie Nationale de Microfinance si et seulement si :

- la question du microfinancement demeure une priorité tant au plan national qu'international ;
- les ressources nécessaires à sa mise en œuvre sont effectivement mobilisées grâce notamment à la contribution du budget de l'Etat et des partenaires techniques et financiers ;
- les différents acteurs s'engagent résolument dans la mise en œuvre des actions qui y sont définies.

## **7- ORGANISATION ET GESTION DU PA/SNMF**

### **7.1- Les acteurs et leur rôle**

#### **7.1.1- Le Ministère des Finances et du Budget (MFB)**

En tant que maître d'ouvrage, le MFB est au premier chef concerné par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Microfinance. Pour ce faire, il devra, à travers la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), veiller à la mise en place et au fonctionnement d'un mécanisme véritablement concerté de gouvernance nationale de l'environnement, permettant à chaque acteur de jouer pleinement son rôle en complémentarité avec celui des autres acteurs. Par ailleurs, le MFB devra assurer l'appui institutionnel nécessaire à l'exécution du plan d'actions

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), à travers l'Unité technique d'exécution, se chargera notamment de suivre, de rassembler et de synthétiser les données sur les indicateurs, pour une meilleure appréciation et un meilleur suivi de leur évolution.

#### **7.1.2- Les Partenaires Techniques et Financiers**

L'adhésion des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) s'avère indispensable pour un meilleur aboutissement des objectifs du Plan d'actions. En effet, leur participation active aux différents cadres de concertation et au Comité de Pilotage permettra à travers les appuis conseils et les échanges d'expériences, de mieux capitaliser les effets du plan d'actions.

### **7.1.3- L'APIM-BF et les Institutions de Microfinance**

L'APIM-BF et les IMF sont des partenaires incontournables dans la promotion du secteur de la Microfinance. Dans le cadre du recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes, l'APIM-BF et les IMF apparaissent, avec les PTF, comme les véritables chevilles ouvrières du développement de la Microfinance au Burkina Faso.

### **7.2- Organisation institutionnelle**

Les structures ou organes retenus pour la mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie Nationale de Microfinance sont :

- le Comité de Pilotage du PA/SNMF ;
- le Comité de Coordination du PA/SNMF ;
- l'Unité technique d'exécution.

#### **7.2.1- Le Comité de Pilotage du Plan d'actions**

##### **7.2.1.1- Création**

Le Comité de Pilotage est le niveau supérieur de gestion du Plan d'actions. Il est créé par décret pris en Conseil des Ministres et est le mécanisme formel de prise de décision conjointe entre le gouvernement du Burkina Faso, et les Partenaires techniques et financiers impliqués dans la mise en œuvre du Plan d'actions. Présidé par le Secrétaire Général du Ministère chargé des Finances, ses membres sont nommés par arrêté du Ministre chargé des Finances.

##### **7.2.1.2- Missions / Attributions**

Le comité de pilotage est l'organe chargé du suivi de l'exécution du plan d'actions. Il a pour mission essentiellement de veiller à ce que les activités réalisées s'inscrivent en droite ligne avec les orientations stratégiques de la Stratégie Nationale de Microfinance. Il est la seule instance habilitée à décider des modifications éventuelles qui surviendraient au cours de l'exécution du plan d'actions sans toutefois en changer les objectifs initiaux.

Sur la base du dispositif de suivi-évaluation mis en place, le Comité de Pilotage assure le suivi des risques ainsi que la réalisation des hypothèses. Il se réunira deux fois par an sur convocation de son Président et en cas de besoin.

Les principales tâches du comité de pilotage sont les suivantes :

- ✓ approuver les principaux documents de planification (plans et budgets annuels) soumis par le comité de coordination ;
- ✓ évaluer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Microfinance à travers les rapports sur l'exécution du Plan d'actions ;
- ✓ veiller à la coordination des différents appuis au secteur et promouvoir une bonne synergie ;
- ✓ commanditer les audits financiers, les revues annuelles et les missions d'évaluation à mi-parcours du Plan d'actions ;
- ✓ prendre des décisions à l'issue des audits pour une meilleure exécution du Plan d'actions;
- ✓ approuver et opérationnaliser les recommandations de la Revue Annuelle du Plan d'actions.

#### **7.2.1.3- Composition**

La composition du Comité de Pilotage est la suivante :

- ✓ le Secrétaire Général du Ministère chargé des Finances ;
- ✓ un représentant du Ministère chargé de l'Economie ;
- ✓ un représentant du Ministère chargé de l'Agriculture ;
- ✓ un représentant du Ministère chargé de l'Administration Territoriale ;
- ✓ un représentant du Ministère chargé du Commerce ;
- ✓ un représentant du Ministère de la justice ;
- ✓ le Directeur Général de la Coopération ;
- ✓ le Directeur Général du Budget ;
- ✓ le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- ✓ les Partenaires Techniques et Financiers impliqués ;
- ✓ le Président de l'Association Professionnelle des IMF du Burkina Faso.

Le Président du Comité de Coordination participe aux réunions du Comité de Pilotage mais ne prend pas part aux décisions. Il en assure le secrétariat assisté par l'Unité Technique d'Exécution.

## **7.2.2- Le Comité de Coordination du Plan d'actions**

### **7.2.2.1- Création**

Le Comité de coordination est créé par arrêté du Ministre chargé des Finances et ses membres nommés par décision du Ministre sur proposition des responsables des structures concernées par la mise en œuvre du Plan d'actions.

### **7.2.2.2- Mission / attributions**

Le Comité de Coordination est l'organe chargé d'assurer que les activités sont réalisées conformément à la description du Plan d'actions et aux décisions prises par le Comité de Pilotage. En outre, il assure la coordination opérationnelle entre les différents partenaires qui contribuent à la planification et à la mise en œuvre des activités du plan d'actions. Dans le souci de préserver la neutralité et la confidentialité des dossiers des IMF, le Comité de Coordination assurera également l'examen des demandes d'appui formulées par les IMF et décidera des subventions à accorder.

Les principales attributions du Comité de Coordination sont les suivantes :

- ✓ veiller à la mise en œuvre des décisions du Comité de Pilotage et au respect des objectifs du PA/SNMF ;
- ✓ examiner et approuver les projets de programme d'actions et budget annuel du PA/SNMF, préparés par l'unité technique d'exécution, à soumettre au Comité de Pilotage ;
- ✓ examiner et approuver les demandes d'appuis des groupes cibles, les dossiers d'appels d'offres restreints, les résultats des dépouillements et les contrats d'objectifs ;
- ✓ suivre l'état d'avancement des activités du PA/SNMF trimestriellement ;

- ✓ suivre l'exécution du budget approuvé par le Comité de Pilotage et qui sera assurée par une unité de gestion financière rattachée à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- ✓ approuver les termes de référence des études spécifiques du PA/SNMF.

Le Comité de Coordination se réunit au moins une fois par trimestre mais peut se réunir plus fréquemment en fonction de l'urgence des dossiers à examiner.

### **7.2.2.3- Composition**

Le Comité de Coordination du Plan d'actions est composé de représentants issus des structures directement concernées par le secteur de la Microfinance, sa composition est la suivante :

- ✓ la Structure chargée du contrôle des IMF au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (ou Tutelle) ;
- ✓ le Secrétariat exécutif de l'Association Professionnelle des IMF du Burkina Faso (APIM-BF) ;
- ✓ la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- ✓ l'Unité technique d'exécution.

La Structure chargée du contrôle des IMF, en tant que maîtrise d'ouvrage déléguée, assurera la Présidence du Comité de Coordination. L'Unité technique d'exécution en assurera le secrétariat mais ne prendra pas part aux décisions.

## **7.2.3- L'Unité Technique d'Exécution**

### **7.2.3.1- Création**

Une unité technique sera mise en place au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique en vue d'assurer l'exécution du plan d'actions.

### **7.2.3.2- Missions / Attributions**

L'Unité technique aura pour principales tâches de :

- ✓ préparer les propositions de programmes annuels d'activités et les budgets annuels du PA/SNMF qui seront soumis au Comité de Coordination et au Comité de Pilotage ;
- ✓ exécuter techniquement les budgets annuels, les décisions et actions arrêtées par le Comité de Coordination et le Comité de Pilotage ;
- ✓ instruire techniquement les dossiers de demande d'appui introduits par les IMF et autres bénéficiaires potentiels et les transmettre au Comité de Coordination pour approbation ;
- ✓ préparer et participer au dépouillement des dossiers d'appels d'offres pour les consultations restreintes relatives aux études et les soumettre au Comité de Coordination ou, selon les cas, conseiller les acteurs responsabilisés dans cette tâche ;
- ✓ préparer les contrats pour les études et les soumettre à la signature de la Tutelle ;
- ✓ négocier et préparer les contrats d'objectifs afin de les soumettre au Comité de Coordination pour approbation et signature à la Tutelle ;
- ✓ suivre les activités (tableau de bord) de la composante dans son ensemble et les actions mises en œuvre dans le cadre des contrats d'objectifs et en évaluer les impacts de manière participative ;
- ✓ assister techniquement le Comité de Coordination dans ses choix stratégiques et ses prises de décision ;
- ✓ préparer les rapports d'avancement du plan d'actions qui seront soumis aux Comités de Coordination et de Pilotage pour approbation ;
- ✓ Veiller à l'assurance de la qualité des documents produits.

### **7.2.3.3- Composition**

L'équipe de l'Unité technique d'exécution sera composée comme suit :

- ✓ un(e) Chef d'unité ;
- ✓ deux (02) Assistants chargés du suivi des programmes ;
- ✓ un(e) Chargé (e) de la gestion administrative et financière;
- ✓ un(e) Secrétaire ;

- ✓ un Chauffeur- Agent de liaison ;
- ✓ un gardien ;
- ✓ un manoeuvre.

L'Unité technique d'exécution sera appuyée dans la mise en oeuvre par une assistance technique internationale limitée dans le temps à une période initiale de vingt quatre (24) mois en terme de présence permanente.

L'assistance technique internationale sera fournie par un bureau d'études et/ou un consortium de bureaux d'études. Durant les trois dernières années, des appuis ponctuels seront prévus. L'assistance technique internationale devra notamment permettre de faciliter :

- ✓ le lancement des activités du Plan d'actions ;
- ✓ l'adaptation des outils et procédures et la familiarisation de l'équipe nationale à leur utilisation.

La prise en charge des frais liés au fonctionnement de l'unité technique se fera conformément aux procédures prévues pour les projets.

### **7.3- Organisation de la gestion financière**

La gestion financière du Plan d'actions est de la responsabilité de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) à travers l'Unité technique d'exécution qui dispose en son sein d'un chargé de gestion financière.

Elle s'effectuera conformément aux lignes directrices des Partenaires financiers engagés dans la mise en oeuvre du Plan d'actions ainsi qu'aux procédures burkinabé en vigueur en la matière. Les modalités pratiques y relatives seront précisées par voie d'arrêtés ou d'instructions du Ministre chargé des Finances.

## **8- SUIVI, RAPPORTS, REVUES ET EVALUATION**

### **8.1- Système et indicateurs de suivi**

Le système et les indicateurs de suivi retenus dans le cadre de la mise en oeuvre du présent Plan d'actions s'inspirent de ceux préconisés par d'autres plans

d'actions en cours au niveau du secteur de la Microfinance. Pour ce faire, le dispositif de suivi et les indicateurs à mettre en place se situent à deux niveaux :

Premier niveau : le suivi de la réalisation des activités du Plan d'actions se fera conformément au programme de travail approuvé annuellement par le Comité de Pilotage.

L'Unité technique d'appui, en collaboration avec l'APIM-BF, mettra à jour régulièrement une base de données retraçant l'ensemble des actions réalisées selon leur nature, les institutions bénéficiaires et les financements affectés à chaque action selon leur source. Le pourcentage de réalisation par rapport aux objectifs initiaux sera calculé pour chaque action. Un tableau de suivi de ces indicateurs sera présenté par l'Unité technique dans ses rapports semestriels.

Deuxième niveau : le suivi des effets de la mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie se fera conformément aux mesures spécifiques et actions définies. Les indicateurs doivent permettre de mesurer l'atteinte des résultats visés. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur la mesure de l'amélioration de l'accès aux services financiers d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

L'Unité technique d'exécution et l'APIM-BF établiront une situation de départ reprenant un ensemble d'indicateurs quantitatif et qualitatif afin de pouvoir mesurer périodiquement l'impact des appuis apportés aux différentes institutions et acteurs dans le cadre des activités du Plan d'actions. Les aspects « genre » seront pris en compte dans ces indicateurs.

La réalisation d'un suivi efficace passe par la mise en place d'un système d'informations détaillé, régulièrement approvisionné. L'Unité Technique conviendra avec les institutions concernées des indicateurs à retenir et du format de présentation qu'elles s'engageront à transmettre sur une base trimestrielle. Ce travail devra être réalisé en collaboration étroite avec l'APIM-BF.

## **8.2- Rapports**

### **8.2.1- Rapport de démarrage**

Au cours de la phase de démarrage, l'unité technique remettra un rapport de démarrage après les six (6) premiers mois d'activités.

Ce rapport de démarrage comprendra un programme annuel d'activités et un budget annuel, la liste des résultats attendus, les activités et les intrants pour la première année d'activités. Il comportera aussi le détail des modalités du système de suivi du Plan d'actions.

En outre, la répartition des responsabilités entre les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du Plan d'actions devra être clairement spécifiée. Ce rapport sera soumis au Comité de Pilotage pour validation.

### **8.2.2- Rapports périodiques**

Afin de mesurer l'évolution du niveau d'exécution des activités du plan d'actions, des rapports périodiques seront produits. L'unité technique élaborera des rapports trimestriels à l'attention de la Tutelle et du Comité de Coordination afin de leur permettre de suivre l'état d'avancement du Plan d'actions et de fournir les éléments de prise de décision pour le Comité de Pilotage.

Le contenu définitif de ces rapports sera arrêté d'un commun accord, au démarrage des activités du Plan d'actions entre l'unité technique d'exécution et le Comité de Coordination et prendra en compte les éventuelles directives du Comité de Pilotage.

Le rapport périodique est accompagné du rapport financier pour la période concernée et validé par le cabinet chargé de réaliser les contrôles comptables trimestriels.

Au terme de l'année, l'unité technique élaborera un rapport annuel selon le même modèle qui sera soumis au Comité de Coordination dans un premier temps avant transmission au Comité de Pilotage. Il sera ventilé au plus tard 30 jours après la fin de la période couverte.

Un rapport final viendra clôturer les activités du plan d'actions accompagné d'un rapport financier. Ces rapports devront être ventilés dans le mois précédent la date officielle de clôture.

### **8.3- Revue et évaluation à mi-parcours**

Le Plan d'actions bénéficiera d'une revue annuelle. Il s'agit d'un instrument permettant aux partenaires nationaux et aux bailleurs de fonds impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie d'en évaluer l'état d'avancement et d'ajuster leur appui en fonction des résultats, du contexte de mise en œuvre du Plan d'actions et de son efficacité.

Une évaluation à mi-parcours du Plan d'actions sera effectuée de commun accord entre les partenaires nationaux et les bailleurs de fonds impliqués dans la mise en œuvre du Plan d'actions au cours du premier semestre de la troisième année (en 2008). En concertation avec tous les partenaires, il s'agira d'évaluer l'état d'avancement des activités du Plan d'actions tant au niveau des activités réalisées que de l'approche suivie et des contraintes rencontrées.

## **9- FINANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DU PA/SNMF**

Le coût total de financement du Plan d'actions de la Stratégie Nationale de Microfinance s'élève à douze milliards cent cinquante cinq millions quatre cent trente trois mille (12 155 433 000) francs CFA. Le détail de cette évaluation est présenté en annexe 2 et 3.

Un récapitulatif des besoins de financement par axe stratégique donne le tableau ci-après :

<b>Rubriques</b>	<b>Coût total estimé (en FCFA)</b>
Amélioration du cadre légal, réglementaire et fiscal	60 000 000
Renforcement des capacités des IMF	7 603 500 000
Développement et diversification des services financiers	620 000 000
Renforcement du cadre institutionnel	2 586 000 000
Amélioration de l'information sur le secteur	116 000 000
Fonctionnement de l'UTE (Salaires et fonctionnement)	242 400 000
Assistance technique internationale / court terme	279 120 000
Assistance technique internationale / long terme	276 000 000
Investissement commun	328 413 000
imprévus	44 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>12 155 433 000</b>

## 10- LES ETAPES DE LA MISE EN OEUVRE DU PA/SNMF

Les étapes de la mise en œuvre du Plan d'actions peuvent être décrites comme suit :

- l'adoption du Plan d'actions par les autorités compétentes ;
- la tenue d'une table ronde des bailleurs de fonds ;
- l'information et la sensibilisation des acteurs sur le Plan d'actions ;
- la création et la mise en place des organes de gestion du Plan d'actions.

### 10.1 Adoption du PA/SNMF

A l'instar de la Stratégie Nationale de Microfinance, le Plan d'actions sera adopté par décret pris en Conseil des Ministres.

### 10.2 Table ronde des bailleurs de fonds

A l'issue de l'adoption du Plan d'actions, il sera organisé une table ronde qui réunira les acteurs opérationnels, le Gouvernement et les bailleurs de fonds en vue de mobiliser les financements requis et de discuter des modalités pratiques de sa mise en œuvre.

### **10.3 Information et sensibilisation des acteurs sur le PA/SNMF**

Pour permettre une appropriation de la Stratégie Nationale de Microfinance et du Plan d'actions par les acteurs, des ateliers de sensibilisation et d'information seront organisés à leur intention afin de les impliquer dans le processus de mise en œuvre du Plan d'actions.

### **10.4 Création et mise en place des organes de gestion**

Une fois le Plan d'actions adopté, les organes de gestion prévus dans le cadre de sa mise en œuvre seront créés par décret ou par arrêté ministériel (voir plus haut) pour formaliser leur existence.



# **ANNEXES**

## **Annexe 1 : Cadre logique de mise en œuvre**

**Orientation stratégique 1 :** Amélioration du cadre légal, réglementaire et fiscal.

**Mesure spécifique 1.1 :** Aménager le cadre légal et réglementaire des IMF

<b>LOGIQUE D'INTERVENTION</b>	<b>ACTEURS</b>	<b>IMPACTS</b>	<b>INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES</b>	<b>SOURCES DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<b>Résultat :</b> <i>Le cadre légal et réglementaire des IMF est révisé dans le sens de son amélioration</i>					
<b>Action 1 :</b> <b>Relecture les textes réglementaires suivant un processus participatif</b>  <b>Activités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmoniser les textes juridiques des IMF avec les dispositions des Actes Uniformes de l'OHADA ;</li> <li>- Réviser le cadre légal et réglementaire des IMF conformément au nouveau cadre juridique en vigueur dans l'UEMOA ;</li> <li>- Réviser le cadre légal des fonds nationaux..</li> </ul>	<b>BCEAO, Etat, APIM-BF, IMF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les conditions d'exercice des IMF sont améliorées</li> <li>- Affirmation de l'Autorité de l'Etat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'IMF agréées</li> <li>- Taux d'agrément par rapport au nombre de demandes</li> <li>- Nombre d'inspections annuelles effectuées par l'Etat</li> <li>- Nombre de mesures et textes pris par l'Etat</li> <li>- Nombre de mesures et textes BCEAO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de la Tutelle</li> <li>- Liste officielle des IMF agréées</li> <li>- Publications du Journal Officiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement de l'Etat</li> </ul>
<b>Action 2 :</b> <b>Adaptation de la législation en matière de recouvrement des impayés</b>  <b>Activités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager le cadre juridique, pour prendre en compte la spécificité des IMF dans le règlement des litiges.</li> </ul>	<b>BCEAO, Etat, APIM-BF, IMF</b>				

**Mesure spécifique 1.2 : Aménager le cadre fiscal des IMF**

LOGIQUE D'INTERVENTION	ACTEURS	IMPACTS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESE S ET RISQUES
<p><b>Résultat</b> : <i>Un cadre fiscal harmonisé et plus incitatif est défini au profit des IMF</i></p> <hr/> <p><b>Action</b> : <b>Institution de mesures fiscales incitatives pour les IMF</b></p> <p><b>Activités</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Harmoniser les mesures fiscales applicables aux IMF ;</i></li> <li>- <i>Défiscaliser les emprunts des IMF auprès des institutions financières (banques commerciales, etc.) ;</i></li> <li>- <i>Défiscaliser l'acquisition du matériel informatique par les IMF, pour la période de mise en œuvre du plan d'actions</i></li> </ul>	<p><b>BCEAO, Etat, APIM-BF, IMF</b></p>	<p>Les conditions d'exercice des IMF sont améliorées</p> <p>Affirmation de l'Autorité de l'Etat</p>	<p>Nombre de mesures incitatives et de textes pris par l'Etat</p>	<p>Rapports de la Tutelle</p> <p>Liste officielle des IMF agréées</p> <p>Publications du Journal Officiel</p>	<p>Engagement de l'Etat</p>

**Orientation stratégique 2 : Renforcement des capacités des IMF**

**Mesure spécifique 2.1 : Améliorer la gouvernance et les méthodes d'approches des IMF**

LOGIQUE D'INTERVENTION	ACTEURS	IMPACTS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
<b>Résultat : Les IMF ont acquis plus de professionnalisme et bénéficient de plans d'appui</b>					
<b>Action 1 : Accompagnement des IMF dans la mise en œuvre de plans d'appui.</b>  <b>Activités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer les IMF dans la réalisation d'audits comptables et financiers ;</li> <li>- Appuyer les IMF dans la réalisation d'audits organisationnels ;</li> <li>- Appuyer les IMF dans la mise en œuvre des plans d'actions à court terme ;</li> <li>- Accompagner les IMF dans le suivi des plans d'actions à court terme ;</li> <li>- Appuyer les IMF dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement (missions, études spécifiques).</li> </ul>	PTF, IMF, Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les conditions de prestations des IMF sont améliorées</li> <li>- Le niveau d'activités des IMF a augmenté</li> <li>- La crédibilité des IMF a augmenté</li> <li>- Le territoire national est couvert</li> <li>- Les IMF sont viables et pérennes</li> <li>- Les IMF sont accessibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100% des IMF agréées déposent leurs états financiers dans les délais</li> <li>- L'encours d'épargne du secteur augmente en moyenne de 20% par an</li> <li>- L'encours des crédits du secteur augmente en moyenne de 15% par an</li> <li>- Le taux de pénétration augmente de 3 points par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de la Tutelle</li> <li>- Rapports sur l'observatoire des IMF</li> <li>- Etats financiers et rapports d'activités des IMF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement des IMF et de l'Interprofession</li> <li>- Disponibilité des moyens matériels et financiers</li> </ul>
<b>Action 2 : Accompagnement des IMF dans la mise en œuvre de plans d'affaires</b>  <b>Activités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assister les IMF dans l'élaboration des plans d'affaires ;</li> <li>- Accompagner les IMF dans la mise en œuvre des plans d'affaires ;</li> <li>- Suivre et évaluer la mise en œuvre des plans d'affaires.</li> </ul>	PTF, IMF, Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de bénéficiaires s'est accru</li> <li>- L'épargne est sécurisée</li> <li>- L'information financière au niveau du secteur est améliorée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque province est couverte par au moins deux (2) IMF</li> <li>- Au moins 80% des IMF respectent les ratios prudentiels</li> <li>- Au moins 80% des IMF ont un portefeuille à risque inférieur à 5%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes socio-économiques</li> <li>- Rapports d'audit</li> </ul>	

**Orientation stratégique 2 : Renforcement des capacités des IMF (Suite)**

**Mesure spécifique 2.1 : Améliorer la gouvernance et les méthodes d'approches des IMF (Suite)**

LOGIQUE D'INTERVENTION	ACTEURS	IMPACTS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
<b>Résultat : Les IMF ont acquis plus de professionnalisme</b>					
<p><b>Action 3 : Appui au développement d'outils de gestion et d'information des IMF</b></p> <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter les IMF à pratiquer le rating ;</li> <li>- Appuyer les IMF à se doter de systèmes d'information et de gestion (SIG) performants (matériels informatiques et de logiciels de gestion, etc....).</li> </ul>	<p>Etat, BCEAO, APIM-BF, PTF</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les conditions de prestations des IMF sont améliorées</li> <li>- Le niveau d'activités des IMF a augmenté</li> <li>- La crédibilité des IMF a augmenté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100% des IMF agréées déposent leurs états financiers dans les délais</li> <li>- L'encours d'épargne du secteur augmente en moyenne de 20% par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de la Tutelle</li> </ul>	
<p><b>Action 4 : Consolidation et développement des dispositifs d'appui aux IMF</b></p> <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer les dispositifs d'appui existant ;</li> <li>- Réaliser des études de faisabilité de nouveaux dispositifs ;</li> <li>- Appuyer l'opérationnalisation des nouveaux dispositifs ;</li> <li>- Assister au plan technique les dispositifs en place ;</li> <li>- Appuyer la prise en charge des dispositifs.</li> </ul>	<p>Etat, PTF, APIM-BF</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le territoire national est couvert</li> <li>- Les IMF sont viables et pérennes</li> <li>- Les IMF sont accessibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'encours des crédits du secteur augmente en moyenne de 15% par an</li> <li>- Le taux de pénétration augmente de 3 points par an</li> <li>- Chaque province est couverte par au moins deux (2) IMF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports sur l'observatoire des IMF</li> <li>- Etats financiers et rapports d'activités des IMF</li> <li>- Etudes socio-économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement des IMF et de l'Interprofession</li> <li>- Disponibilité des moyens matériels et financiers</li> </ul>
<p><b>Action 5 : Contribution à l'émergence de prestataires spécialisés dans l'accompagnement des IMF</b></p> <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une base de données des prestataires de services pour le secteur ;</li> <li>- Evaluer et accréditer des prestataires de service dans le secteur de la Microfinance ;</li> <li>- Organiser des ateliers de formation, de sensibilisation et d'information des prestataires de service pour le secteur ;</li> <li>- Ouvrir aux prestataires de services les sessions de formations organisées par l'APIM-BF.</li> </ul>	<p>APIM-BF Etat, IMF</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de bénéficiaires s'est accru</li> <li>- L'épargne est sécurisée</li> <li>- L'information financière au niveau du secteur est améliorée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 80% des IMF respectent les ratios prudentiels</li> <li>- Au moins 80% des IMF ont un portefeuille à risque inférieur à 5%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'audit</li> </ul>	

**Orientation stratégique 2 :** Renforcement des capacités des IMF (suite)

**Mesure spécifique 2.2 :** Développer les ressources humaines des IMF

LOGIQUE D'INTERVENTION	ACTEURS	IMPACTS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
<b>Résultat :</b> Les IMF disposent de ressources humaines compétentes					
<b>Action 1 :</b> Renforcement des capacités dans la gouvernance des IMF  <b>Activités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des formations ciblées ;</li> <li>- Organiser des voyages d'études.</li> </ul>	APIM-BF, IMF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les conditions de prestations des IMF sont améliorées</li> <li>- Le niveau d'activités des IMF a augmenté</li> <li>- La crédibilité des IMF a augmenté</li> <li>- Le territoire national est couvert</li> <li>- Les IMF sont viables et pérennes</li> <li>- Les IMF sont accessibles</li> <li>- Le nombre de bénéficiaires s'est accru</li> <li>- L'épargne est sécurisée</li> <li>- L'information financière au niveau du secteur est améliorée</li> <li>- Le niveau de compétence des ressources humaines des IMF est plus élevé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100% des IMF agréées déposent leurs états financiers dans les délais</li> <li>- L'encours d'épargne du secteur augmente en moyenne de 20% par an</li> <li>- L'encours des crédits du secteur augmente en moyenne de 15% par an</li> <li>- Le taux de pénétration augmente de 3 points par an</li> <li>- Chaque province est couverte par au moins deux (2) IMF</li> <li>- Au moins 80% des IMF respectent les ratios prudentiels</li> <li>- Au moins 80% des IMF ont un portefeuille à risque inférieur à 5%</li> <li>- Nombre de modules de formation</li> <li>- Nombre de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de la Tutelle</li> <li>- Rapports sur l'observatoire des IMF</li> <li>- Etats financiers et rapports d'activités des IMF</li> <li>- Etudes socio-économiques</li> <li>- Rapports d'audit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement des IMF et de l'Interprofession</li> <li>- Disponibilité des moyens matériels et financiers</li> </ul>
<b>Action 2 :</b> Renforcement des capacités des ressources humaines  <b>Activités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir et mettre en œuvre un programme national de formation en Microfinance ;</li> <li>- Inciter les IMF à développer la formation interne ;</li> <li>- Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans de formation interne et sectorielle.</li> </ul>	Etat, APIM-BF, BCEAO				

**Orientation stratégique 2 :** Renforcement des capacités des IMF (suite)

**Mesure spécifique 2.3 :** Mettre en place des mécanismes de renforcement des ressources financières des IMF

LOGIQUE D'INTERVENTION	ACTEURS	IMPACTS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
<b>Résultat :</b> Des mécanismes de renforcement des ressources financières sont mis en place					
<p><b>Action 1 :</b> Promotion de mécanismes de renforcement des ressources financières des IMF.</p> <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter les IMF à renforcer leur fonds propres ;</li> <li>- Mettre en place des mécanismes facilitant l'accès des IMF aux financements ;</li> <li>- Favoriser les partenariats avec les PTF dans le cadre de la mise en place des programmes de co-financement ;</li> <li>- Inciter les PTF à coordonner leurs interventions.</li> </ul>	État, APIM-BF, PTF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les conditions de prestations des IMF sont améliorées</li> <li>- Le niveau d'activités des IMF a augmenté</li> <li>- La crédibilité des IMF a augmenté</li> <li>- Le territoire national est couvert</li> <li>- Les IMF sont viables et pérennes</li> <li>- Les IMF sont accessibles</li> <li>- Le nombre de bénéficiaires s'est accru</li> <li>- L'épargne est sécurisée</li> <li>- Le système financier est plus étoffé, plus dynamique et mieux articulé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de structures et de mécanismes de renforcement des ressources financières des IMF mis en place</li> <li>- Niveau d'accroissement des fonds propres des IMF</li> <li>- L'encours des crédits du secteur augmente en moyenne de 15% par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etats financiers et rapports d'activités des IMF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement des PTF</li> <li>- Engagement des IMF</li> <li>- Collaboration des institutions financières</li> </ul>

**Orientation stratégique 3 : Développement et diversification des services financiers et non financiers**

**Mesure spécifique 3.1 : Appuyer les IMF pour la couverture du territoire national**

LOGIQUE D'INTERVENTION	ACTEURS	IMPACTS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
<b>Résultat : Une large couverture du pays par les IMF est assurée.</b>					
<p><b>Action 1 : Appui à la création et à l'extension d'IMF dans les zones ou segments non couverts</b></p> <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des études diagnostics par zone peu desservie ;</li> <li>- Rechercher des partenaires techniques et financiers en vue de couvrir ces zones en sélectionnant des initiatives à la logique d'entreprise ;</li> <li>- Apporter à ces IMF un accompagnement technique et financier à moyen et long terme y compris des mesures favorables additionnelles pour leur implantation dans les zones peu desservies.</li> </ul>	<p>APIM-BF, PTF, IMF</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le territoire national est couvert par les IMF</li> <li>- Les IMF sont accessibles</li> <li>- Les bénéficiaires des services des IMF sont accrus</li> <li>- Le niveau d'activités des IMF a augmenté</li> <li>- L'accès des femmes au crédit est accru</li> <li>- Les AGR sont développées</li> <li>- Les régions sont dynamisées au plan socio-économique</li> <li>- Les PME/PMI se sont développées et consolidées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque province est couverte par au moins deux (2) IMF</li> <li>- Le taux de pénétration des IMF augmente de 3 points par an</li> <li>- L'encours d'épargne du secteur augmente en moyenne de 20% par an</li> <li>- L'encours des crédits des IMF augmente en moyenne de 15% par an</li> <li>- Nombre de nouveaux produits créés</li> <li>- 60% de la clientèle des IMF est composée de femmes</li> <li>- Nombre de crédits octroyés aux femmes augmente de plus de 50%</li> <li>- Nombre d'AGR mises en œuvre</li> <li>- Revenu moyen des habitants par région</li> <li>- Nombre de PME/PMI créées par région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etats financiers et rapports d'activités des IMF</li> <li>- Etudes socio-économiques</li> <li>- Rapports INSD</li> <li>- Rapports de l'observatoire des IMF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement de l'Etat</li> <li>- Engagement des PTF</li> <li>- Engagement des IMF</li> </ul> <p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les IMF ne respectent pas l'éthique professionnelle</li> <li>- les PTF financent des IMF dans les zones mal desservies</li> </ul>

**Orientation stratégique 3 : Développement et diversification des services financiers et non financiers (Suite)**

**Mesure spécifique 3.2 : Diversification de l'offre de produits et services financiers**

LOGIQUE D'INTERVENTION	ACTEURS	IMPACTS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
<b>Résultat :</b> <i>Les IMF améliorent et développent leur offre de produits et services financiers pérennes.</i>					
<p><b>Action 1 :</b> <i>Mise en place d'un cadre favorable à la création de nouveaux produits.</i></p> <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appuyer la réalisation d'étude de nouveaux produits à la demande des IMF en s'inspirant des expériences au niveau de l'UEMOA ;</li> <li>- Apporter un appui technique et financier pour concevoir et tester les nouveaux produits.</li> </ul>	<b>APIM-BF, IMF PTF,</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le territoire national est couvert par les IMF</li> <li>- Les IMF sont accessibles</li> <li>- Les bénéficiaires des services des IMF sont accrus</li> <li>- Le niveau d'activités des IMF a augmenté</li> <li>- L'accès des femmes au crédit est accru</li> <li>- Les AGR sont développées</li> <li>- Les régions sont dynamisées au plan socio-économique</li> <li>- Les PME/PMI se sont développées et consolidées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque province est couverte par au moins deux (2) IMF</li> <li>- Le taux de pénétration des IMF augmente de 3 points par an</li> <li>- L'encours d'épargne du secteur augmente en moyenne de 20% par an</li> <li>- L'encours des crédits des IMF augmente en moyenne de 15% par an</li> <li>- Nombre de nouveaux produits créés</li> <li>- 60% de la clientèle des IMF est composée de femmes</li> <li>- Nombre de crédits octroyés aux femmes augmente de plus de 50%</li> <li>- Nombre d'AGR mises en œuvre</li> <li>- Revenu moyen des habitants par région</li> <li>- Nombre de PME/PMI créées par région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etats financiers et rapports d'activités des IMF</li> <li>- Etudes socio-économiques</li> <li>- Rapports INSD</li> <li>- Rapports de l'observatoire des IMF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement de l'Etat</li> <li>- Engagement des PTF</li> <li>- Engagement des IMF</li> </ul> <p><u>Risque :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les IMF ne respectent pas l'éthique professionnelle</li> <li>- les PTF financent des IMF dans les zones mal desservies</li> </ul>

**Orientation stratégique 3 : Développement et diversification des services financiers et non financiers (Suite)**

**Mesure spécifique 3.2 : Diversification de l'offre de produits et services financiers (Suite)**

LOGIQUE D'INTERVENTION	ACTEURS	IMPACTS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
<p><b>Action 2: Mise en place de mécanismes spécifiques facilitant l'accès du crédit aux PME/PMI et artisans par la mise en place de mécanismes spécifiques.</b></p> <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assister au plan technique les structures déjà mises en place (Sociétés de Cautionnement Mutuel, Société Financière de Garantie Interbancaire) ;</li> <li>- Etudier la faisabilité de nouveaux mécanismes ;</li> <li>- Opérationnaliser les nouveaux mécanismes.</li> </ul>	<p><b>PTF,</b> Institutions Financières, Etat</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les PME/PMI se sont développées</li> <li>- Le système financier est plus étoffé, plus dynamique et mieux articulé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de PME/PMI créées par région</li> <li>- Nombre de mécanismes créés et mis en œuvre</li> <li>- Niveau des encours de refinancement au secteur de la Microfinance accordé</li> <li>- Le taux de pénétration des IMF augmente de 3 points par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etats financiers et rapports d'activités des IMF</li> <li>- Etudes socio-économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement des PTF</li> <li>- Engagement des IMF</li> </ul>
<p><b>Action 3: Mise en place d'établissements spécialisés permettant de faire le lien entre le secteur de la Microfinance et le secteur bancaire.</b></p> <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier la faisabilité d'organes financiers et de filiales bancaires spécialisés ;</li> <li>- Opérationnaliser des organes financiers et des filiales bancaires spécialisés.</li> </ul>	<p><b>PTF,</b> Institutions Financières, IMF, Etat</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bénéficiaires des services des IMF sont accrus</li> <li>- Le niveau d'activités des IMF a augmenté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'encours d'épargne du secteur augmente en moyenne de 20% par an</li> <li>- L'encours des crédits des IMF augmente en moyenne de 15% par an</li> <li>- Nombre de nouveaux produits créés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports INSD</li> <li>- Rapports de l'observatoire des IMF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaboration des institutions financières</li> </ul>

**Orientation stratégique 3 : Développement et diversification des services financiers et non financiers (Suite)**

**Mesure spécifique 3.3 : Mettre en place des mécanismes d'accompagnement des IMF dans le cadre de l'offre de services non financiers**

LOGIQUE D'INTERVENTION	ACTEURS	IMPACTS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
<b>Résultat :</b> <i>Des mécanismes d'accompagnement des IMF sont mis en place dans le cadre de l'offre de services non financiers</i>					
<p><b>Action 1 : Développement d'une offre de produits non financiers.</b></p> <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer la réalisation d'étude de nouveaux produits et services non financiers à la demande des IMF ou autres structures spécialisées ;</li> <li>- Apporter un accompagnement technique et financier aux IMF dans le développement des produits et services non financiers ;</li> <li>- Créer des partenariats entre les IMF et les structures chargées d'offrir les services non financiers.</li> </ul>	Etat, PTF, APIM-BF, IMF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du niveau d'activités des IMF</li> <li>- Les bénéficiaires des services des IMF sont accrus</li> <li>- Le système financier est plus étoffé, plus dynamique et mieux articulé</li> <li>- Une culture financière est développée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux de pénétration des IMF augmente de 3 points par an</li> <li>- L'encours d'épargne du secteur augmente en moyenne de 20% par an</li> <li>- L'encours des crédits des IMF augmente en moyenne de 15% par an</li> <li>- Nombre de nouveaux produits créés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etats financiers et rapports d'activités des IMF</li> <li>- Rapports de l'observatoire des IMF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement des IMF</li> </ul>

**Orientation stratégique 4 : Renforcement du cadre institutionnel**

**Mesure spécifique 4.1 : Assainir et consolider le secteur de la Microfinance**

LOGIQUE D'INTERVENTION	ACTEURS	IMPACTS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
<b><u>Résultat</u> : Les IMF non en règle et/ou en difficultés sont identifiées et des actions mises en œuvre pour leur régularisation et leur redressement ou restructuration.</b>					
<b><u>Action 1</u> : Renforcement de la surveillance du secteur.</b>  <b><u>Activités</u> :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et suivre le redressement des IMF en difficultés ;</li> <li>- Prendre les mesures nécessaires et procéder au retrait du secteur, des IMF en faillite ;</li> <li>- Inciter les IMF non affiliées à se constituer sous forme de réseaux ;</li> <li>- Inciter les IMF en difficultés à rechercher des PTF ;</li> <li>- Informer et sensibiliser les Autorités Locales sur le suivi et la réglementation des IMF ;</li> <li>- Contraindre les IMF non en règle à se conformer à la réglementation.</li> </ul>	<b>Etat, BCEAO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affirmation de l'Autorité de l'Etat</li> <li>- Les conditions d'exercice sont améliorées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction du nombre d'IMF en difficulté et/ou non en règle</li> <li>- Nombre d'administration provisoire prononcé rapporté au nombre d'IMF en difficulté</li> </ul>	- Rapports de la Tutelle	- Engagement de l'Etat

**Orientation stratégique 4 : Renforcement du cadre institutionnel (Suite)**

**Mesure spécifique 4.2 : Doter la structure chargée du contrôle des IMF en moyens nécessaires et suffisants**

Logique d'intervention	ACTEURS	IMPACTS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
<b>Résultat :</b> <i>Les capacités opérationnelles de la structure de supervision sont renforcées.</i>					
<b>Action 1 : Déconcentration des activités de la structure chargée du contrôle des IMF.</b>  <b>Activités :</b> - <i>Impliquer les structures déconcentrées du Trésor dans la surveillance du secteur.</i>	Etat, PTF, BCEAO	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de missions d'inspection par an</li> <li>- Nombre de mesures prises par l'Etat</li> <li>- Les délais de traitement des dossiers de demande d'agrément sont respectés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction du nombre d'IMF en difficulté et/ou non en règle</li> <li>- Nombre d'administration provisoire prononcé rapporté au nombre d'IMF en difficulté</li> </ul>	- Rapports de la Tutelle	- Engagement de l'Etat
<b>Action 2 : Renforcement en moyens humains, matériels et financiers de la structure chargée du contrôle des IMF.</b>  <b>Activités :</b> - <i>Doter la structure chargée du contrôle des IMF et ses correspondants dans les structures déconcentrées du Trésor, de moyens humains, matériels et financiers nécessaires.</i>	Etat, PTF, BCEAO				
<b>Action 3 : Organisation des formations au profit des agents de la structure chargée du contrôle des IMF.</b>  <b>Activités :</b> - <i>Améliorer le profil des agents par des formations appropriées.</i>	Etat, PTF, BCEAO				

**Orientation stratégique 4 : Renforcement du cadre institutionnel (Suite)**

**Mesure spécifique 4.3 : Renforcer les capacités de l'Association Professionnelle des IMF du Burkina Faso (APIM-BF)**

Logique d'intervention	ACTEURS	IMPACTS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
<b>Résultat :</b> <i>L'APIM-BF est reconnue comme l'unique interlocuteur de la profession.</i>					
<b>Action 1 : Renforcement des capacités de l'APIM-BF</b>  <b>Activités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer le premier plan de développement de l'APIM-BF ;</li> <li>- Assister l'élaboration d'un nouveau plan de développement ;</li> <li>- Accompagner la mise en œuvre du nouveau plan de développement ;</li> <li>- Assurer le suivi-évaluation de l'exécution du nouveau plan de développement ;</li> <li>- Appuyer la mise en place du code de déontologie ;</li> <li>- Appuyer la mise en place d'un comité de surveillance et d'éthique ;</li> <li>- Former et recycler le personnel.</li> </ul>	APIM-BF, PTF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La profession est reconnue</li> <li>- Une saine émulation au sein de la profession</li> <li>- L'information et la communication sont mieux maîtrisées au sein du secteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100% des IMF agréées sont membres de l'APIM-BF</li> <li>- Taux de participation au Assemblées Générales de l'APIM-BF</li> <li>- Nombre de rencontres des organes par an</li> <li>- Le code de déontologie est élaboré et appliqué</li> <li>- Le Comité d'éthique est mis en place et fonctionne</li> <li>- Nombre de rapports publiés par l'observatoire des IMF</li> <li>- Nombre de supports de communication diffusés</li> <li>- Le site web est mis en place et fonctionne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports APIM-BF</li> <li>- Procès-verbaux des réunions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement des IMF dans le cadre de l'interprofession</li> <li>- Engagement des PTF</li> <li>- Engagement de l'APIM-BF à s'autonomiser progressivement</li> </ul>
<b>Action 2 : Initiation des chantiers communs à la profession.</b>  <b>Activités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des études de faisabilité sur commande de l'APIM-BF ;</li> <li>- Opérationnaliser les chantiers proposés ;</li> <li>- Organiser des manifestations liées à la promotion du secteur.</li> </ul>	APIM-BF, PTF				

**Orientation stratégique 4 : Renforcement du cadre institutionnel (Suite)**

**Mesure spécifique 4.4 : Instituer un cadre de concertation et un organe décisionnel interministériel (Suite)**

LOGIQUE D'INTERVENTION	ACTEURS	IMPACTS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
<b>Résultat :</b> Une coordination efficace des interventions du secteur est assurée.					
<b>Action 1 :</b> Institution d'un organe décisionnel interministériel.  <b>Activités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un organe décisionnel interministériel chargé notamment de prendre les mesures visant l'assainissement et la régulation du secteur ;</li> <li>- Prévoir une dotation annuelle au budget de l'Etat pour le fonctionnement de l'organe.</li> </ul>	<b>Etat</b>	- Affirmation de l'autorité de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Comité Interministériel est mis en place et opérationnel</li> <li>- Nombre de sessions de concertation organisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports du Comité</li> <li>- Texte de création</li> </ul>	- Engagement de l'Etat
<b>Action 2 :</b> Institution d'un cadre de concertation pour tous les acteurs de la Microfinance  <b>Activités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un cadre de concertation et suivre son fonctionnement.</li> </ul>	<b>Etat, APIM-BF, IMF, BCEAO, PTF</b>				

**Orientation stratégique 5 :** Amélioration de l'information sur le secteur.

**Mesure spécifique :** Mettre en place des outils d'aide à la décision et à la prévention des risques.

LOGIQUE D'INTERVENTION	ACTEURS	IMPACTS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
<i>Résultat : Des outils d'aide à la décision et à la prévention des risques sont opérationnels.</i>					
<p><b>Action 1 : Mise en place d'une centrale de risques et d'un observatoire de la Microfinance</b></p> <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier la faisabilité de la centrale des risques ;</li> <li>- Assister au plan technique la mise en place de la centrale des risques ;</li> <li>- Elaborer une stratégie d'alimentation, de diffusion et d'utilisation de la centrale des risques ;</li> <li>- Gérer et administrer la centrale des risques ;</li> <li>- Définir et adopter une stratégie de collecte des données de l'observatoire des IMF ;</li> <li>- Adapter l'observatoire des IMF pour la Tutelle;</li> <li>- Administrer l'outil technique de traitement des données de l'observatoire des IMF ;</li> <li>- Diffuser l'information de l'observatoire des IMF.</li> </ul>	<p>APIM-BF, IMF, Etat, BCEAO</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les autorités de contrôle et l'APIM-BF ont une meilleure maîtrise de l'information et la communication sur le secteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence et fonctionnement des outils (centrale et observateur)</li> <li>- Existence de supports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Base de données de la centrale des risques</li> <li>- Données de l'observatoire</li> <li>- Supports de diffusion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les IMF fournissent régulièrement des informations fiables</li> <li>- L'information est disponible et accessible</li> </ul>
<p><b>Action 2 : Mise en œuvre d'un plan de communication pour le secteur de la Microfinance</b></p> <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire et diffuser les informations sur des supports adéquats du plan de communication ;</li> <li>- Assurer l'exécution effective du plan de communication ;</li> <li>- Evaluer les impacts du plan de communication.</li> </ul>	<p>APIM-BF, IMF, Etat, BCEAO</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les autorités de contrôle et l'APIM-BF ont une meilleure maîtrise de l'information et la communication sur le secteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence du plan de communication</li> <li>- Nombre de supports</li> <li>- Taux de réalisation des diffusions prévues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de communication</li> <li>- Supports de communication</li> <li>- Nombre de diffusion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les supports de communication sont adaptés et les moyens disponibles</li> <li>- Les ressources nécessaires à la diffusion sont disponibles</li> </ul>

**Annexe 2 : Budget détaillé pour l'exécution du Plan d'Actions.**

**VOLET I : BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

**Axe stratégique 1 :** Amélioration du cadre légal, réglementaire et fiscal.

**Mesure spécifique 1.1 :** Aménager le cadre légal et réglementaire des IMF

Logique d'intervention	Echéance	Eléments budgétaires	Quantité	Quinquennat (en millions de FCFA)					Montant total (en millions de FCFA)
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
<b>Résultat :</b> Le cadre légal réglementaire et fiscal des IMF est révisé dans le sens de son amélioration			-	20	40	-	-	-	60
<b>Action 1 :</b> Relecture les textes réglementaires suivant un processus participatif				20	40				60
<b>Activités :</b> - Harmoniser les textes juridiques des IMF avec les dispositions des Actes Uniformes de l'OHADA ; - Réviser le cadre légal et réglementaire des IMF pour prendre en compte les nouveaux enjeux ; - Réviser le cadre légal des fonds nationaux.	2006-2008	- Séminaires de réflexion, d'information, sensibilisation	05	20	30				50
	2006-2008	- Mise à jour et diffusion du recueil de textes	1 000		10				10
<b>Action 2 :</b> Adaptation de la législation en matière de recouvrement des impayés									PM
<b>Activités :</b> - Aménager le cadre légal, pour prendre en compte la spécificité des IMF dans le règlement des litiges.	2006-2008								PM

**Mesure spécifique 1.2 : Aménager le cadre fiscal des IMF**

Logique d'intervention	Echéance	Eléments budgétaires	Quantité	Quinquennat (en millions de FCFA)					Montant total (en millions de FCFA)
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
<b>Résultat</b> : Un cadre fiscal harmonisé et plus incitatif est défini au profit des IMF									
<b>Action</b> : Institution de mesures fiscales incitatives pour les IMF									PM
<b>Activités</b> :	- Harmoniser les mesures fiscales applicables aux IMF ;	2006-2008							PM
	- Défisicaliser les emprunts des IMF auprès des institutions financières (banques commerciales, etc.) ;	2006-2008							PM
- Défisicaliser l'acquisition du matériel informatique par les IMF, pour la période de mise en œuvre du plan d'actions.									

**Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités des IMF**

**Mesure spécifique 2.1 : Améliorer la gouvernance et les méthodes d'approches des IMF**

Logique d'intervention	Echéance	Eléments budgétaires	Quantité	Quinquennat (en millions de FCFA)					Montant total (en millions de FCFA)
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
<b>Résultat : Les IMF ont acquis plus de professionnalisme et bénéficient de plans d'appui</b>			-	971,8	1 664,7	1 699,2	747,8	23	5 106,5
<b>Action 1 : Accompagnement des IMF dans la mise en œuvre de plans d'appui.</b>				247	566	566			1 379
<b>Activités :</b>									
- Appuyer les IMF dans la réalisation d'audits comptables et financiers ;	2006-2011	- Etudes, audits	25	50	70	70	-	-	190
- Appuyer les IMF dans la réalisation d'audits organisationnels ;	2006-2011	- Etudes, audits	25	33	77	77	-	-	187
- Appuyer les IMF dans la mise en œuvre des plans d'actions à court terme ;	2006-2011	- Contrats de subvention	20	140	350	350	-	-	840
- Accompagner les IMF dans le suivi des plans d'actions à court terme ;	2006-2011	- Contrats de subvention	15	6	24	24	-	-	54
- Appuyer les IMF dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement (missions, études spécifiques).	2006-2011	- Contrats de subvention	60	18	45	45			108
<b>Action 2 : Accompagnement des IMF dans la mise en œuvre de plans d'affaires</b>				724,8	1 098,7	1 133,2	747,8	23	3 727,5
<b>Activités :</b>									
- Assister les IMF dans l'élaboration des plans d'affaires ;	2006-2011	- Etudes	10	24,8	37,2	37,2	24,8	-	124
- Accompagner les IMF dans la mise en œuvre des plans d'affaires ;	2006-2011	- Contrats de subvention	10	700	1 050	1 050	700	-	3 500
- Suivre et évaluer la mise en œuvre des plans d'affaires.	2006-2011	- Etudes	10	0	11,5	46	23	23	103,5

**Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités des IMF (Suite)**

**Mesure spécifique 2.1 : Améliorer la gouvernance et les méthodes d'approches des IMF (Suite)**

Logique d'intervention	Echéance	Eléments budgétaires	Quantité	Quinquennat (en millions de FCFA)					Montant total (en millions de FCFA)
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
<b>Résultat : Les IMF ont acquis plus de professionnalisme</b>				583	275	290	290	140	1 578
<b>Action 3 : Appui au développement d'outils de gestion et d'information des IMF</b>				160	270	290	290	140	1 150
<b>Activités :</b>									
- Inciter les IMF à pratiquer le rating ;	2006-2011	- Etudes	15	10	20	40	40	40	150
- Appuyer les IMF à se doter de systèmes d'information et de gestion (SIG) performants (matériels informatiques et de logiciels de gestion, etc.).	2006-2011	- Subventions d'équipement	20	150	250	250	250	100	1 000
<b>Action 4 : Consolidation et développement des dispositifs d'appui aux IMF</b>				418	-	-	-	-	418
<b>Activités :</b>									
- Evaluer les dispositifs d'appui existant ;	2006-2007	- Etudes	01	12	-	-	-	-	12
- Appuyer la réalisation d'études de faisabilité de nouveaux dispositifs ;	2006-2007	- Contrats de prestation	01	10	-	-	-	-	10
- Appuyer l'opérationnalisation des nouveaux dispositifs ;	2006-2007	- Contrats de subvention	03	166	-	-	-	-	166
- Assister au plan technique les dispositifs en place ;	2006-2007		03	230	-	-	-	-	230
- Appuyer la prise en charge des dispositifs.									
<b>Action 5 : Contribution à l'émergence de prestataires spécialisés dans l'accompagnement des IMF</b>				05	05				10
<b>Activités :</b>									
- Mettre en place une base de données des prestataires de services pour le secteur ;	2006-2008								PM
- Evaluer et accréditer des prestataires de service dans le secteur de la Microfinance ;	2006-2008								PM
- Organiser des ateliers de formation, de sensibilisation et d'information des prestataires de service pour le secteur ;	2006-2008	- Ateliers	02	05	05				10
- Ouvrir aux prestataires de services les sessions de formations organisées par l'APIM-BF.	2006-2008								PM

**Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités des IMF (Suite)**

**Mesure spécifique 2.2 : Développer les ressources humaines des IMF**

Logique d'intervention	Echéance	Eléments budgétaires	Quantité	Quinquennat (en millions de FCFA)					Montant total (en millions de FCFA)
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
<b>Résultat : Les IMF disposent de ressources humaines compétentes</b>				191	179	191	179	179	919
<b>Action 1 : Renforcement des capacités dans la gouvernance des IMF</b>				20	20	20	20	20	100
<b>Activités :</b>									
- Réaliser des formations ciblées ;	2006-2011	- Formations	10	10	10	10	10	10	50
- Organiser des voyages d'études.	2006-2011	- Voyages d'études	05	10	10	10	10	10	50
<b>Action 2 : Renforcement des capacités des ressources humaines</b>				171	159	171	159	159	819
<b>Activités :</b>									
- Définir et mettre en œuvre un programme national de formation en Microfinance ;	2006-2009	- Etudes	02	12		12			24
- Inciter les IMF à développer la formation interne ;	2006-2011	- Formations	-	150	150	150	150	150	750
- Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans de formation interne et sectorielle.	2006-2011	- Etudes, missions	05	09	09	09	09	09	45

**Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités des IMF (suite)**

**Mesure spécifique 2.3 : Mettre en place des mécanismes de renforcement des ressources financières des IMF**

Logique d'intervention	Echéance	Eléments budgétaires	Quantité	Quinquennat (en millions de FCFA)					Montant total (en millions de FCFA)
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
<b>Résultat : Des mécanismes de renforcement des ressources financières sont mis en place</b>									0
<b>Action 1 : Promotion de mécanismes de renforcement des ressources financières des IMF.</b>									0
<b>Activités :</b>	2006-2011	- Fonds de dotation	-						PM
- Inciter les IMF à renforcer leur fonds propres ;	2006-2007								PM
- Mettre en place des mécanismes facilitant l'accès des IMF aux financements ;	2006-2011								PM
- Favoriser les partenariats avec les PTF dans le cadre de la mise en place des programmes de co-financement ;	2006-2011								PM
- Inciter les PTF à coordonner leurs interventions.	2006-2011								

**Axe stratégique 3 : Développement et diversification des services financiers et non financiers**

**Mesure spécifique 3.1 : Appuyer les IMF pour la couverture du territoire national**

Logique d'intervention	Echéance	Eléments budgétaires	Quantité	Quinquennat					Montant total (en millions de FCFA)
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
<b>Résultat : Une large couverture du pays par les IMF est assurée.</b>				10	20	-	-	-	30
<b>Action 1 : Appui à la création et à l'extension d'IMF dans les zones ou segments non couverts</b>				10	20	-	-	-	30
<b>Activités :</b>	2006-2008	- Etudes - Réunions de concertation - Contrats de subvention	03	10	20				30
- Réaliser des études diagnostics par zone peu desservie ;	2006-2008								
- Rechercher des partenaires techniques et financiers en vue de couvrir ces zones en sélectionnant des initiatives à la logique d'entreprise ;	2006-2008								
- Apporter à ces IMF un accompagnement technique et financier à moyen et long terme.	2008-2011								PM

**Axe stratégique 3 : Développement et diversification des services financiers et non financiers (Suite)**

**Mesure spécifique 3.2 : Diversifier l'offre de produits et services financiers**

Logique d'intervention	Echéance	Eléments budgétaires	Quantité	Quinquennat (en millions de FCFA)					Montant total (en millions de FCFA)
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
<b>Résultat : Les IMF améliorent et développent leur offre de produits et services financiers pérennes.</b>									
				<b>42</b>	<b>74</b>	<b>230</b>	<b>165</b>	<b>30</b>	<b>553</b>
<b>Action 1 : Mise en place d'un cadre favorable à la création de nouveaux produits.</b>				-	12	15	10		37
<b>Activités :</b>									
- Appuyer la réalisation d'étude de nouveaux produits en s'inspirant des expériences au niveau de l'UEMOA ;	2007-2008	- Etudes	01	-	12				12
- Apporter un appui technique et financier pour concevoir et tester les nouveaux produits.	2008-2010	- Contrats de subvention	05	-	-	15	10		25
<b>Action 2: Mise en place de mécanismes spécifiques facilitant l'accès du crédit aux PME/PMI et artisans par la mise en place de mécanismes spécifiques.</b>				<b>42</b>	<b>42</b>	<b>70</b>	<b>30</b>		<b>226</b>
<b>Activités :</b>									
- Assister au plan technique les structures déjà mis en place (Sociétés de Cautionnement Mutuel, SOFIGIB) ;	2006-2011	- Contrats de subvention	05	30	30	30	30	30	150
- Etudier la faisabilité de nouveaux mécanismes ;	2006-2008	- Etudes	03	12	12	12	-	-	36
- Opérationnaliser les nouveaux mécanismes.	2008-2009	- Contrats de subvention	02	-	-	40	-	-	40
<b>Action 3: Mise en place d'établissements spécialisés permettant de faire le lien entre le secteur de la Microfinance et le secteur bancaire.</b>				-	<b>20</b>	<b>145</b>	<b>125</b>		<b>290</b>
<b>Activités :</b>									
- Etudier la faisabilité d'organes financiers et de filiales bancaires spécialisées ;	2008-2010	- Etudes	02	-	20	20			40
- Opérationnaliser des organes financiers et des filiales bancaires spécialisés.	2008-2010	- Contrats de subvention	02	-	-	125	125		250

**Axe stratégique 3 : Développement et diversification des services financiers et non financiers (Suite)**

**Mesure spécifique 3.3 : Mettre en place des mécanismes d'accompagnement des IMF dans le cadre de l'offre de services non financiers.**

Logique d'intervention	Echéance	Eléments budgétaires	Quantité	Quinquennat (en millions de FCFA)					Montant total (en millions de FCFA)
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
<b>Résultat : Des mécanismes d'accompagnement des IMF sont mis en place dans le cadre de l'offre de services non financiers</b>									
				<b>12</b>		<b>15</b>	<b>10</b>		<b>37</b>
<b>Action 1 : Développement d'une offre de produits non financiers.</b>				<b>12</b>		<b>15</b>	<b>10</b>		<b>37</b>
<b>Activités :</b>									
- Appuyer la réalisation d'étude des nouveaux produits et services non financiers ;	2006-2007	- Etudes	01	12					12
- Apporter un accompagnement technique et financier aux IMF dans le développement des produits et services non financiers ;	2008-2010	- Contrats de subvention	05			15	10	-	25
- Créer des partenariats entre les IMF et les structures chargées d'offrir les services non financiers.	2006-2011								PM

**Axe stratégique 4 :** Renforcement du cadre institutionnel

**Mesure spécifique 4.1 :** Assainir et consolider le secteur de la Microfinance

Logique d'intervention	Echéance	Eléments budgétaires	Quantité	Quinquennat (en millions de FCFA)					Montant total (en millions de FCFA)
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
<b>Résultat :</b> Les IMF non en règle et/ou en difficultés sont identifiées et des actions mises en œuvre pour leur régularisation et leur redressement ou restructuration.				85	20	20	20	20	165
<b>Action 1 :</b> Renforcement de la surveillance du secteur.				85	20	20	20	20	165
<b>Activités :</b>									
- Identifier et suivre le redressement des IMF en difficultés ;	2006-2011	- Missions d'inspection	-	20	20	20	20	20	100
- Prendre les mesures nécessaires et procéder au retrait du secteur, des IMF en faillite ;	2006-2011	- Missions de suivi des procédures de liquidation							PM
- Inciter les IMF non affiliées à se constituer sous forme de réseaux ;	2006-2011								PM
- Inciter les IMF en difficultés à rechercher des PTF ;	2006-2007	- Atelier							65
- Informer et sensibiliser les Autorités Locales sur le suivi et la réglementation des IMF ;	2006-2011		13	65					PM
- Contraindre les IMF non en règle à se conformer à la réglementation.									

**Mesure spécifique 4.2 :** Doter la structure chargée du contrôle des IMF en moyens nécessaires et suffisants

Logique d'intervention	Echéance	Eléments budgétaires	Quantité	Quinquennat (en millions de FCFA)					Montant total (en millions de FCFA)
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
<b>Résultat :</b> Les capacités opérationnelles de la structure de supervision sont renforcées.				127	127	27	27	27	315
<b>Action 1 :</b> Déconcentration des activités de la structure chargée du contrôle des IMF.									PM
<b>Activités :</b>									
- Impliquer les structures déconcentrées du Trésor dans la surveillance du secteur.	2006-2011	- Inspections							Cf. 4.1

**Axe stratégique 4 :** Renforcement du cadre institutionnel (Suite)

**Mesure spécifique 4.2 :** Doter la structure chargée du contrôle des IMF en moyens nécessaires et suffisants (suite)

<p><b>Action 2 :</b> Renforcement en moyens humains, matériels et financiers la structure chargée du contrôle des IMF.</p> <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Doter la structure chargée du contrôle des IMF et ses correspondants dans les structures déconcentrées du Trésor, de moyens humains, matériels et financiers nécessaires.</li> </ul>	2006-2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipements</li> <li>- Fournitures de bureau</li> </ul>	-	107	107	7	7	7	235
<p><b>Action 3 :</b> Organisation des formations au profit des agents de la structure chargée du contrôle des IMF.</p> <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le profil des agents par des formations appropriées.</li> </ul>	2006-2011	- Formation	-	20	20	20	20	20	80
				100	100	7	7	7	200
				7	7	7	7	7	35

**Axe stratégique 4 :** Renforcement du cadre institutionnel (Suite)

**Mesure spécifique 4.3 :** Renforcer les capacités de l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Burkina Faso (APIM-BF)

Logique d'intervention	Echéance	Eléments budgétaires	Quantité	Quinquennat (en millions de FCFA)					Montant total (en millions de FCFA)
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
<b>Résultat :</b> L'APIM-BF est reconnue comme l'unique interlocuteur de la profession.				<b>134</b>	<b>71</b>	<b>42</b>	<b>77</b>	<b>32</b>	<b>356</b>
<b>Action 1 :</b> Renforcement des capacités de l'APIM-BF				<b>87</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>185</b>
<b>Activités :</b>									
- Evaluer le premier plan de développement de l'APIM-BF ;	2006-2007	- Etudes	01	05					05
- Assister l'élaboration d'un nouveau plan de développement ;	2006-2007	- Etudes	01	12					12
- Accompagner la mise en œuvre du nouveau plan de développement ;	2006-2011	- Contrats de subvention	05	50	25	20	15	10	120
- Assurer le suivi-évaluation de l'exécution du nouveau plan de développement ;	2006-2007	- Audits	01	10					10
- Appuyer la mise en place du code de déontologie ;	2006-2007	- Diffusion du Code de déontologie	-	03					03
- Appuyer la mise en place d'un comité de surveillance et d'éthique ;	2006-2011	- Contribution au fonctionnement du Comité de surveillance	02	02	02	02	02	02	10
- Former et recycler le personnel.	2006-2011	- Formation	-	05	05	05	05	05	25
<b>Action 2 :</b> Initiation des chantiers communs à la profession.				<b>47</b>	<b>39</b>	<b>15</b>	<b>55</b>	<b>15</b>	<b>171</b>
<b>Activités :</b>									
- Réaliser des études de faisabilité sur commande de l'APIM-BF ;	2006-2008	- Etudes	03	12	24				36
- Opérationnaliser les chantiers proposés ;	2006-2007	- Contrats	03	20			40		60
- Organiser des manifestations liées à la promotion du secteur.	2006-2011	- Manifestations	05	15	15	15	15	15	75

**Axe stratégique 4 :** Renforcement du cadre institutionnel (Suite)

**Mesure spécifique 4.4 :** Instituer un cadre de concertation et un organe décisionnel interministériel

Logique d'intervention	Echéance	Eléments budgétaires	Quantité	Quinquennat (en millions de FCFA)					Montant total (en millions de FCFA)
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
<b>Résultat :</b> Une coordination efficace des interventions du secteur est assurée.				770	520	520	20	20	1 750
<b>Action 1 :</b> Institution d'un organe décisionnel interministériel.				770	520	520	20	20	1 600
<b>Activités :</b>									
- Créer un organe décisionnel interministériel chargé notamment de prendre les mesures visant l'assainissement et la régulation du secteur ;		- Dotation pour le fonctionnement		20	20	20	20	20	100
- Prévoir une dotation annuelle au budget de l'Etat pour le fonctionnement de l'organe.		- Fonds pour la mise en œuvre des redressements		750	500	250	-	-	1 500
<b>Action 2 :</b> Institution d'un cadre de concertation pour tous les acteurs de la Microfinance				30	30	30	30	30	150
<b>Activités :</b>									
- Créer un cadre de concertation et suivre son fonctionnement.		- Dotation pour les rencontres nationales		30	30	30	30	30	150

**Axe stratégique 5 :** Amélioration de l'information sur le secteur.

**Mesure spécifique :** Mettre en place des outils d'aide à la décision et à la prévention des risques.

Logique d'intervention	Echéance	Eléments budgétaires	Quantité	Quinquennat (en millions de FCFA)					Montant total (en millions de FCFA)
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
<b>Résultat :</b> Des outils d'aide à la décision et à la prévention des risques sont opérationnels.				<b>62</b>	<b>13</b>	<b>25</b>	<b>08</b>	<b>08</b>	<b>116</b>
<b>Action 1 :</b> Mise en place d'une centrale de risques et d'un observatoire de la Microfinance				42	13	13	08	08	116
<b>Activités :</b>			01	12					12
- Etudier la faisabilité de la centrale des risques ;	2006-2007	- Etudes	01	20					20
- Assister au plan technique la mise en place de la centrale des risques ;	2006-2007	- Contrats subvention			10	10	05	05	30
- Elaborer une stratégie d'alimentation, de diffusion et d'utilisation de la centrale des risques ;	2007-2011	- Gestion de l'outil							PM
- Gérer et administrer la centrale des risques ;	2007-2008								PM
- Définir et adopter une stratégie de collecte des données de l'observatoire des IMF ;	2006-2007								
- Adapter l'observatoire des IMF pour la DAMOF ;	2006-2007	- Adaptation de l'outil DAMOF		10					10
- Administrer l'outil technique de traitement des données de l'observatoire des IMF ;	2006-2011								PM
- Diffuser l'information de l'observatoire des IMF.	2006-2011	- Diffusion			03	03	03	03	15
<b>Action 2 :</b> Mise en œuvre d'un plan de communication pour le secteur de la Microfinance				20		12			32
<b>Activités :</b>				20					20
- Produire et diffuser les informations sur des supports adéquats du plan de communication ;	2006-2007	- Diffusion							PM
- Assurer l'exécution effective du plan de communication ;	2006-2011								
- Evaluer les impacts du plan de communication.	2008-2009	- Etudes	01			12			12
<b>TOTAL (Volet I)</b>	-	-	-	<b>3 007,8</b>	<b>3 003,7</b>	<b>3 059,2</b>	<b>1 543,8</b>	<b>479</b>	<b>10 985,5</b>

**VOLET II : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITE TECHNIQUE**

Rubriques	Unités	Prix Unitaire en FCFA	Coût annuel (en FCFA)					Total en FCFA
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
<b>I- Personnel</b>			<b>27 960 000</b>	<b>27 960 000</b>	<b>27 960 000</b>	<b>27 960 000</b>	<b>27 960 000</b>	<b>139 800 000</b>
Responsable de l'unité technique	mois	600 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	36 000 000
Chargé du suivi des programmes	h*mois	400 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000	24 000 000
Chargé de suivi des IMF	h*mois	400 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000	24 000 000
Responsable administratif et financier	h*mois	400 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000	24 000 000
Secrétaire	h*mois	250 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
Chauffeur	h*mois	100 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	6 000 000
Frais de mission	mois	180 000	2 160 000	2 160 000	2 160 000	2 160 000	2 160 000	10 800 000
<b>II- Fonctionnement</b>			<b>20 520 000</b>	<b>20 520 000</b>	<b>20 520 000</b>	<b>20 520 000</b>	<b>20 520 000</b>	<b>102 600 000</b>
Loyer bureau	mois	350 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	21 350 000
Eau, électricité, téléphone	mois	540 000	6 480 000	6 480 000	6 480 000	6 480 000	6 480 000	32 940 000
Consommables de bureau	mois	210 000	2 520 000	2 520 000	2 520 000	2 520 000	2 520 000	12 810 000
Carburant	mois	150 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	9 150 000
Entretien matériel de bureau	mois	50 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	3 050 000
Entretien véhicule	mois	260 000	3 120 000	3 120 000	3 120 000	3 120 000	3 120 000	15 860 000
Assurance	mois	130 000	1 560 000	1 560 000	1 560 000	1 560 000	1 560 000	7 930 000
Taxes, frais administratif	mois	20 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	1 220 000
<b>III- Equipement</b>			<b>45 475 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>45 475 000</b>
Véhicule 4x4 chef de cellule	1	18 000 000	18 000 000					18 000 000
Véhicule liaison type Peugeot 307	1	10 000 000	10 000 000					10 000 000
Unité informatique complète	5	1 500 000	7 500 000					7 500 000
Ordinateur portable	2	1 500 000	3 000 000					1 500 000
Imprimante en couleur	1	700 000	700 000					700 000
Photocopieur	1	2 500 000	2 500 000					2 500 000
Fax	1	200 000	200 000					200 000
Scanner	1	150 000	150 000					150 000
Clé USB capacité 128	5	125 000	625 000					375 000
Logiciel pack complet	6	400 000	2 400 000					2 400 000
Abonnement Internet	2	200 000	400 000					400 000
<b>TOTAL (Volet II)</b>	-	-	<b>93 955 000</b>	<b>48 480 000</b>	<b>48 480 000</b>	<b>48 480 000</b>	<b>48 480 000</b>	<b>287 875 000</b>

**Annexe 3 : Récapitulatif du Budget global d'exécution du Plan d'Actions.**

**VOLET I : BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

	Quinquennat (en millions de FCFA)					Montant total (en millions de FCFA)
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
<b>Orientation stratégique 1</b> : Amélioration du cadre légal, réglementaire et fiscal	20	40	-	-	-	60
<b>Orientation stratégique 2</b> : Renforcement des capacités des IMF	1 745,8	2 118,7	2 180,2	1 216,8	342	7 603,5
<b>Orientation stratégique 3</b> : Développement et diversification des services financiers et non financiers	64	94	245	175	30	620
<b>Orientation stratégique 4</b> : Renforcement du cadre institutionnel	1 116	738	609	144	99	2 586
<b>Orientation stratégique 5</b> : Amélioration de l'information sur le secteur	62	13	25	08	08	116
<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>3 007,8</b>	<b>3 003,7</b>	<b>3 059,2</b>	<b>1 543,8</b>	<b>479</b>	<b>10 985,5</b>

**VOLET II : BUDGET DE FONCTIONNEMENT UNITE TECHNIQUE ET ASSISTANCE INTERNATIONALE**

Rubriques	Coût annuel (en millions de FCFA)					Total en (millions de FCFA)
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
<b>I- Personnel /UTE</b>	27,96	27,96	27,96	27,96	27,96	139,800
<b>II- Fonctionnement / UTE</b>	20,52	20,52	20,52	20,52	20,52	102,600
<b>III- ATI court terme</b>	15,46	7,73	62,05	62,05	131,83	279,120
<b>IV- ATI long terme</b>	138	138	0	0	0	276,000
<b>V- Investissements communs</b>	106,173	44,448	44,448	44,448	88,896	328,413
<b>VI- Imprévus</b>	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	44,000
<b>SOUS TOTAL 2</b>	<b>316,913</b>	<b>247,458</b>	<b>163,778</b>	<b>163,778</b>	<b>278,006</b>	<b>1 169,933</b>

<b>TOTAL GENERAL (SOUS TOTAL 1 + SOUS TOTAL 2)</b>	<b>3 324,713</b>	<b>3 251,158</b>	<b>3 222,978</b>	<b>1 707,578</b>	<b>757,006</b>	<b>12 155,433</b>
--	------------------	------------------	------------------	------------------	----------------	-------------------